

**Direction de la Prévention et de la Sécurité
Service Police Municipale
JPB/HD/EN/48**

ARRÊTÉ N°458/2022

Objet : Arrêté portant dérogation à l'article 4 de l'Arrêté Préfectoral relatif à la lutte contre le bruit.

Le Maire de la Ville de Gonesse,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.571-1 à L.571-26, R.571-1 à R.571-97,

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L.1311-1, L1311-2, L.1421-4, R.1334-30 à R.1334-37, R.1337-6 à R.1337-10-2,

Vu l'arrêté préfectoral N°2009-297 du 28 avril 2009, relatif à la lutte contre le bruit dans le département du Val d'Oise et notamment son article 4 (section 4) concernant les bruits sur chantier, qui donne la possibilité au maire d'accorder, par arrêté comprenant les conditions d'exercices relatives au bruit, des dérogations exceptionnelles pour l'exercice de certaines activités professionnelles,

Vu, le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2 (2°), L.2214-4, L.2215-1 et L.2215-7,

Vu, le Code Pénal et notamment son article R.610-5 et R.623-2,

Vu, le Code de Procédure Pénale, notamment son article R.15-33-29-3,

Vu la demande formulée par monsieur Frédéric BLIN, surveillant Travaux Végétation /Domaine de SNCF Réseau UP voie Saint Denis / Infrapôle Paris Nord, Place des Victimes du 17 octobre 1961 93200 SAINT-DENIS.

ARRÊTE

Article 1 : A compter du lundi 10 octobre 2022 08h00 et jusqu'au 22 octobre 18h00, SNCF Réseau et plus précisément la société GBM, est autorisée à effectuer du lundi au samedi 24h/24 des travaux pour sécuriser les infrastructures et les circulations ferroviaires suite à une augmentation d'incidents liée à de nombreuses chutes d'arbres ainsi qu'à de nombreux feux de talus.

Article 2 : La société prendra toutes les dispositions pour que l'intensité des bruits émanant du chantier ne dépassent pas les seuils autorisés et ne troublent pas la tranquillité du voisinage.

Article 3 : Le présent arrêté, contenant des prescriptions relatives au bruit, est dérogatoire aux dispositions générales relatives au bruit du Code de la Santé Publique et de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit.

Article 4 : Tout manquement à l'article 2 du présent arrêté expose le bénéficiaire aux poursuites prévues par l'article R.1337-6 du Code de la Santé publique.

Article 5 : La publication électronique du présent arrêté sera effectuée sur le site internet de la Ville.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice Générale Adjointe des Services chargée l'Aménagement Urbain et de la Transition Ecologique, Madame la Commissaire de police, la Police municipale et les services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Article 7 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Madame la Directrice Générale Adjointe des Services chargée de l'Aménagement Urbain et de la Transition Ecologique,
- Madame la Commissaire de Police,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale.

Fait à Gonesse, le 07/10/2022

Le Maire



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **11 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **12 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Arrêté portant dérogation à l'article 4 de l'Arrêté Préfectoral relatif à la lutte contre le bruit.

.....
Date de décision: 07/10/2022

Date de réception de l'accusé 11/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022ARRETE458

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221007-2022ARRETE458-AR

.....
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 6 .1

Libertés publiques et pouvoirs de police

Police municipale

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Arrêté 458.pdf (99_AR-095-219502770-20221007-2022ARRETE458-AR-1-1_1.pdf)